

*Tous orientés vers l'eau!*



**Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**

**Plan d'action**

**2019-2020**

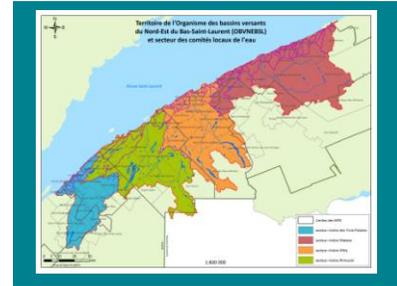
(1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020)



# 1. PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

## 1.1 Les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

Le PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent a reçu son approbation finale du gouvernement du Québec en avril 2016. Ainsi, en lien avec l'entente signée avec le MELCC pour 2018-2021 et de concert avec les acteurs de l'eau du territoire, l'OBVNEBSL prévoit cette année:



- Organiser des rencontres du **comité PDE** afin d'établir des stratégies optimisées;
- Assurer une **mise à jour** du PDE (documenter les efforts de priorisation de problématiques en lien avec l'eau, planification de l'exercice de mise à jour du PDE relativement aux objectifs de conservation des milieux humides et hydriques et réaliser un rapport présentant l'état d'avancement des premières actions de concertation réalisées);
- Assurer la **promotion** du PDE afin d'optimiser le message à porter aux acteurs ciblés (ex. CA, CLEau et Prix Anselme Gagné) ainsi que la population en générale;
- Assurer le **suivi de la mise œuvre** du PDE via des outils internes de gestion mais également par l'adhésion à une plateforme en ligne destinée aux OBVs du Québec (base de données PDE du ROBVO).

## 2. Projets, partenariats et concertation

### 2.1 Milieu forestier

Participer aux travaux de consultation pour la poursuite de la réforme forestière (TGIRT locale et régionale 012-72) de la Stratégie durable des forêts en vue d'une foresterie durable pour le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, favorisant l'aménagement écosystémique en lien avec la ressource eau.

### 2.2 Milieu agricole

- 2.2.1 Coordonner la réalisation d'aménagements fauniques (bandes riveraines, nichoirs et dortoirs à chauves-souris) chez sept entreprises agricoles du bassin de la rivière Centrale. Projet réalisé grâce au financement de la Fondation de la Faune via son programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole*;
- 2.2.2 Coordonner la première année de quatre du projet issu du Programme Prime-Vert 2.1 2018-2023 du MAPAQ. Réactivation du comité de coordination, pour mettre de l'emphase sur les pratiques culturelles et les aménagements (HBV et BR). Cibler les endroits où des aménagements hydro-agricoles seront nécessaires et organiser une journée d'activité pour les producteurs à l'automne.
- 2.2.3 Participer au comité de suivi pour la mise œuvre d'actions élaborées dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Rimouski-Neigette;



## 2.3 Milieu municipal

- 2.3.1 Accompagner les MRC du Bas-Saint-Laurent pour réunir les éléments favorables à l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- 2.3.2 Réaliser des validations terrain de milieux humides identifiés par la cartographie détaillée de Canards Illimités (CIC) pour les MRC du Bas-Saint-Laurent participantes;
- 2.3.3 Assurer la cohabitation durable des activités récréatives de la rivière Mitis et assurer le lien avec le comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis;
- 2.3.4 Participer au comité de vigilance des lieux d'enfouissement technique (LET) des villes de Matane et Rimouski et sur le comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de la Matanie;
- 2.3.5 Poursuivre la diffusion sur le Répert'Eau des bons coups municipaux pour une gestion intégrée de la ressource eau;
- 2.3.6 Organiser un événement de sensibilisation sur la Gestion Durable des Eaux Pluviales (GDEP) avec les responsables de l'aménagement du territoire du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;

## 2.4 Milieu associé à la villégiature, aux lacs et à la récréation

- 2.4.1 Poursuivre le soutien aux lacs touchés par des floraisons de cyanobactéries ou qui subissent un vieillissement prématuré via les différentes **phases (I et II)** du projet de *lacs en villégiatures* (**phase II** pour les lacs des Iles, Minouche à Saint-Ulric, Malobès à Saint-Fabien et à la Truite à Saint-Valérien).



- 2.4.2 Réaliser une campagne de distribution d'arbustes riverains à prix modique pour le reboisement des bandes riveraines des lacs et cours d'eau;
- 2.4.3 Poursuivre les efforts de concertation des acteurs pour la protection et la mise en valeur du site de la chute Neigette.

## 2.5 Milieu de l'éducation et de la recherche

- 2.5.1 Promouvoir et soutenir le programme éducatif Écol'Eau via un programme d'aide financière et un système de commandite afin d'assurer la sensibilisation des jeunes dans les écoles primaires et secondaires sur la biologie du saumon Atlantique de l'omble de fontaine et sur les milieux humides (nouvelle offre de présentation au secondaire et au primaire pour le volet milieu humide et établissement d'un partenariat avec l'Association des ressources hydriques canadiennes via le programme WET);
- 2.5.2 Participer au Comité de restauration de la rivière Centrale, en partenariat avec l'UQAR et la MRC Des Basques, à acquérir des connaissances sur le contexte hydrogéomorphologique particulier de la rivière Centrale et de son bassin versant, via un portrait diagnostic;
- 2.5.3 Présenter l'OBVNEBSL et des projets en cours à des groupes du programme de deuxième cycle du Département de biologie et de géographie de l'UQAR.

## 2.6 Milieu environnemental et faunique

- 2.6.1 Poursuivre le suivi de qualité de l'eau des rivières du Nord-Est du BSL qui sont inscrites au « Réseau-rivières » du MELCC (Trois-Pistoles, Rimouski, du Sud- Ouest, Mitis et Matane);



- 2.6.2 Acquérir des connaissances sur la qualité de l'eau de la rivière Centrale (projet partenariat du « Réseau-rivières » du MELCC);

- 2.6.3 Participer aux démarches régionales de contrôle de la berce du Caucase pour les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent notamment par la participation aux rencontres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent* et du

*Sous-comité sur l'encadrement entourant la présence de la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent;*

- 2.6.4 Suivi terrain de stations de détection de PEE inaugurées en 2016 avec le MELCC et possibilité de faire de l'identification du myriophylle à épis sur des sites à fort potentiel de présence (ex. lac Métis);
- 2.6.5 Réaliser des présentations sur le myriophylle à épis et sur les techniques de prévention associées pour des municipalités et des associations de riverains (ex. MRC de la Mitis, municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux et de Saint-Narcisse, etc.);
- 2.6.6 Coordonner une démarche de sensibilisation ciblée auprès de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, de la Ville de Mont-Joli et des riverains du lac du Gros ruisseau concernant la présence du myriophylle à épis;
- 2.6.7 Diffusion à large spectre d'outils d'information sur le myriophylle à épis (comment l'identifier, le prévenir, etc);
- 2.6.8 Adhérer à la Stratégie régionale de prévention des PAEE de concert avec les autres OBVs du Bas-Saint-Laurent;
- 2.6.9 Poursuivre la présence de l'OBVNEBSL sur les conseils d'administration de partenaires locaux (ex. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire)

### 3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Assurer une diffusion planifiée de l'information et des communiqués en ce qui a trait à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ex. médias locaux, journaux municipaux, Juin mois de l'Eau);
- 3.2 Promouvoir la mise en œuvre du PDE et l'implication des acteurs associés aux actions réalisées du PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 3.3 Mise à jour et alimentation planifiée du site internet afin d'offrir un outil de consultation et d'information dynamique et stimulant;
- 3.4 Alimenter régulièrement les médias sociaux afin d'assurer la visibilité de l'organisme auprès du grand public (page Facebook de l'OBVNEBSL, compte Twitter);
- 3.5 Assurer une visibilité constante des activités de la corporation au niveau local et régional.



### 4. GESTION DE LA CORPORATION

#### 4.1 Administration

- 4.1.1 Développer et soutenir le partenariat et la concertation entre les intervenants nationaux, régionaux et surtout locaux;
- 4.1.2 Informer les acteurs du milieu et assurer un suivi de leurs demandes d'information et de collaboration;
- 4.1.3 Préparer des demandes de financement favorisant le partenariat avec les intervenants du milieu pour la mise en œuvre d'actions identifiées au PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 4.1.4 Engager, former et superviser le personnel afin d'offrir des services adéquats aux membres;
- 4.1.5 Maintenir un système de veille à la continuité et à la cohérence de l'ensemble des activités de la corporation;



- 4.1.6 Répondre aux nouvelles exigences prévues au protocole d'entente avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) pour 2018-2021.

#### 4.2 Vie démocratique

- 4.2.1 Organiser annuellement au moins quatre (4) rencontres du conseil d'administration (CA), une assemblée générale annuelle (AGA) dans les 3 mois après la fin de l'année financière (se terminant le 31 mars de chaque année) et des réunions du comité exécutif (CE) au besoin;
- 4.2.2 Assurer la coordination et organiser annuellement deux rencontres des comités locaux de l'eau dans chacun des quatre (4) secteurs (rivières Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane).

## 5. AUTRES DOSSIERS

- 5.1 Participer avec les MRC côtières et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire au déploiement concerté de la table de concertation régionale (TCR) de l'Estuaire-maritime;
- 5.2 Juger la possibilité de réactivité le projet de développement récréatif et récréotouristique du corridor de la rivière Rimouski;
- 5.3 Accentuer le partenariat et le partage d'expertise avec les autres OBV du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, et développer des produits et services exportables;
- 5.4 Offrir aux partenaires et aux acteurs de l'eau une expertise professionnelle en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.